



**Exploitations maraîchères et arboricoles sur  
petites surfaces : typologie, dynamiques  
d'installation et facteurs de viabilité**

## SOMMAIRE

<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Profils et dynamiques des petites exploitations .....</b>	<b>5</b>
a) Caractéristiques des exploitations cultivant des fruits et légumes en 2020 .....	5
b) Une dynamique favorable au maraîchage en nombre d'exploitations .....	11
c) Une évolution du nombre d'exploitations cultivant des fruits sur petites surfaces à nuancer .....	12
<b>2. Les dynamiques d'installation en maraîchage et arboriculture fruitière .....</b>	<b>13</b>
a) Une poussée des légumes (toutes tailles confondues), majoritairement des exploitations de moins de 4 ha .....	13
b) Des taux de maintien en dessous de la moyenne pour la filière maraîchère .....	15
c) En parallèle, la filière fait face au vieillissement des chefs d'exploitation.....	16
<b>3. Zoom sur les dynamiques d'installation et de maintien en régions 17</b>	
a) Les installations en Occitanie : une forte hausse des installations mais un maintien un peu moindre que le taux régional toutes cultures17	
b) En Nouvelle Aquitaine, un attrait certain des nouveaux installés pour le maraîchage.....	19
<b>4. Les différentes approches d'accompagnement des nouveaux installés .....</b>	<b>20</b>
a) Réseau CER France : Une approche comptable.....	20
b) Le réseau chambre d'agriculture : Un accompagnement technico-économique.....	20
c) Approche des SAFER : Un accompagnement sur le terrain.....	20

d) Réseau ADEAR : Un accompagnement orienté majoritairement auprès des NIMA .....	21
<b>5. Approche de la viabilité des exploitations maraîchères et arboricoles sur petites surfaces .....</b>	<b>22</b>
a) Définir la viabilité, un prérequis essentiel pour décliner les indicateurs à mesurer en phase terrain .....	22
b) Catégoriser les profils et trajectoires d'exploitations : sur quels critères discriminer les cas types ? .....	24
c) Premiers résultats économiques : quel niveau de viabilité des exploitations maraîchères et arboricoles sur la base du RICA.....	26
<b>6. Recommandations pour poursuivre la réflexion &amp; les analyses .....</b>	<b>32</b>
<b>Annexe 1 - Références bibliographiques .....</b>	<b>34</b>
<b>Annexe 2 - Organisations rencontrées dans le cadre de cette étude....</b>	<b>37</b>

## Préambule

Cette étude, financée par Interfel, vise à explorer les dynamiques d'installation et de maintien des petites exploitations maraîchères et arboricoles, à analyser la typologie de ces exploitations spécifiques et à définir les données pertinentes permettant de caractériser leurs facteurs de viabilité. Il s'agira dans un deuxième temps de mener une enquête permettant de rendre compte de la viabilité des petites exploitations.

Cette note synthétise les enseignements de l'étude, en s'appuyant sur les ressources suivantes :

- Une approche statistique approfondie des données du RGA sur les exploitations cultivant moins de 3ha de fruits et légumes ;
- La dynamique des installations telles que les suit la MSA ;
- Une analyse bibliographique des travaux sur les modèles économiques des petites exploitations maraîchères et arboricoles ;
- Des entretiens de cadrage à l'échelon national auprès des nombreux acteurs qui accompagnent les installations.

# 1. Profils et dynamiques des petites exploitations

## a) Caractéristiques des exploitations cultivant des fruits et légumes en 2020

Le RGA 2020 indique que **33 000 exploitations** cultivent des fruits et légumes sur moins de 3 hectares, représentant **57 % des exploitations du secteur mais seulement 7 % des surfaces cultivées**. Parmi ces surfaces :

- Il s'agit **majoritairement de surfaces légumières** (56%)
- **30% d'entre elles sont certifiées bio**
- Elles représentent **12% de la SAU totale des exploitations** (SAU cumulée) et sont donc produites de façon significative par des exploitations produisant d'autres cultures

	Nombre d'exploitations cultivant des F&L	% nombre exploitations totale F&L	SAU cumulée*	Surface F&L	Surface Légumes	% surfaces totales en légumes toutes tailles confondues	Surface Fruits	% surfaces totales en fruits toutes tailles confondues
Exploitations cultivant des F&L sur surface ≤ 3 ha	<b>33 228</b>	<b>57 %</b>	1 305 698	29 227	16 412	7 %	12 815	8 %
<i>dont AB</i>				<b>30%</b>	<b>33%</b>		<b>26%</b>	
Exploitations cultivant des F&L sur surface ≤ 0,5 ha	15 523	27 %	703 491	3 229	1 712		1 517	
<i>dont AB</i>				<b>24%</b>	<b>25%</b>	<b>0,7 %</b>	<b>21%</b>	<b>0,8 %</b>
<b>TOTAL exploitations toutes tailles confondues</b>	<b>58 510</b>		<b>3 373 884</b>	<b>413 135</b>	<b>241 578</b>		<b>171 557</b>	

Tableau 1 : Caractéristiques des exploitations cultivant des F&L sur des petites surfaces (d'après données RGA 2020 – extraction CTIFL)

\* SAU cumulée : cumul des SAU totales des exploitations, y compris hors F&L

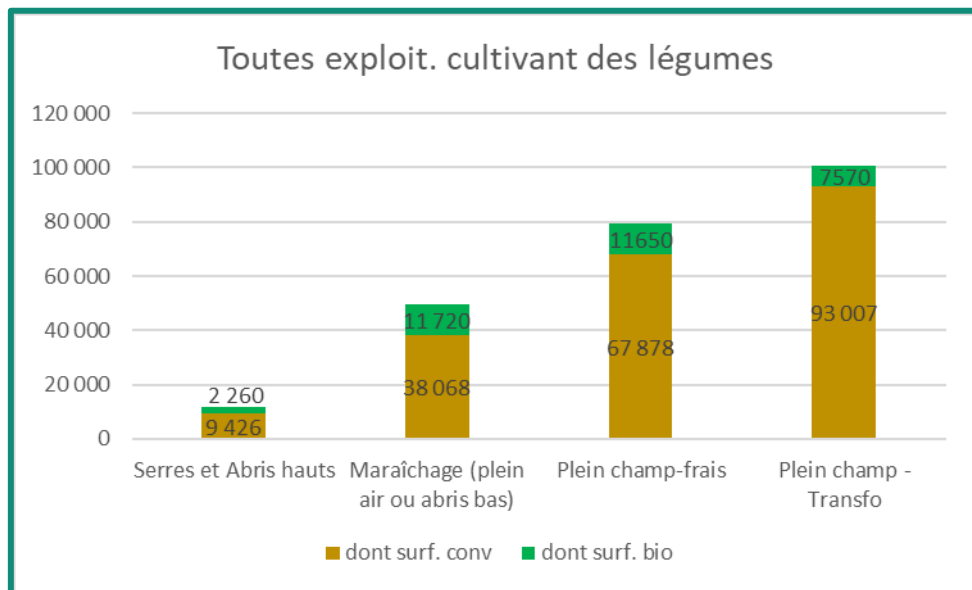
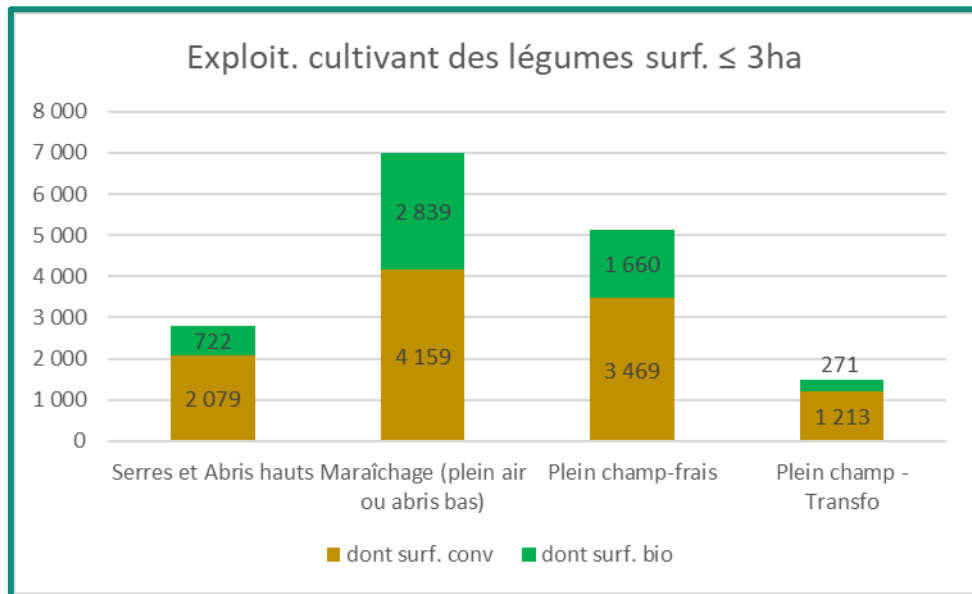
Parmi ces exploitations, **près de la moitié le font sur une surface ≤ 0,5 ha représentant une surface cumulée en F&L de 3 229 ha**, où là aussi, les légumes sont dominants.

### ❖ Zoom sur les surfaces en légumes : une surreprésentation du maraîchage bio

Les 16 412 ha de surfaces de légumes cultivées sur 3 hectares ou moins (**7% des surfaces, y compris les surfaces dédiées à la transformation**) sont principalement produits en système maraîcher :

- 41% sont produits en système de culture maraîchage (plein air ou abris bas), suivi du plein champ frais pour 32%, 28% en serres et abris hauts et enfin 18% en plein champ transformé. Cette répartition se démarque nettement de l'analyse toutes tailles confondues, où le maraîchage ne représente que 21% des surfaces.
- 1/3 des surfaces sont certifiées en bio, contre 14% toutes tailles confondues, avec une sur-représentation en système maraîchage : 40% des surfaces maraîchères sont certifiées bio.

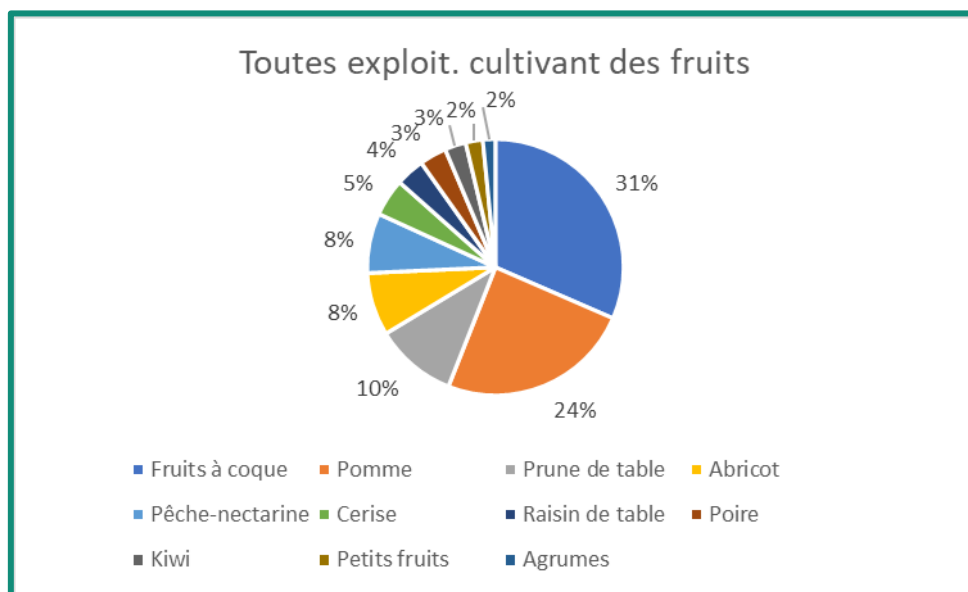
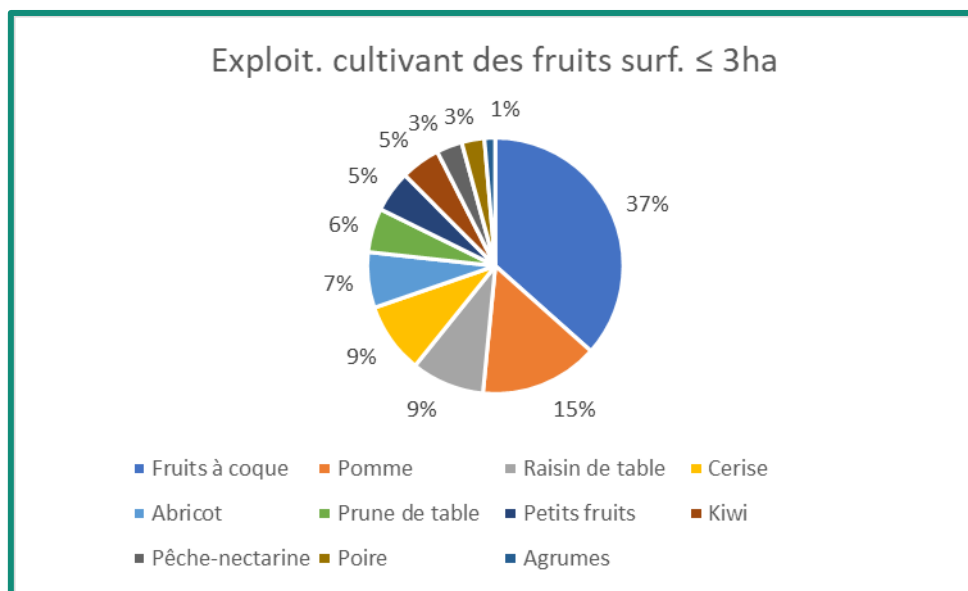
- Par ailleurs, 6 régions cultivent 75% de ces surfaces : Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, PACA, AURA, Bretagne, Hauts-de-France.



Figures 1 : Répartition des surfaces légumières cumulées par système de culture - (d'après données RGA 2020 - extraction CTIFL)

❖ **Zoom sur les surfaces fruitières : dominées par les pommes et les fruits à coque**

Les 12 815 ha de surfaces fruitières concernent pour moitié fruits à coque & pommes (**8% des surfaces**). En effet, les surfaces de fruits à coque représentent plus du tiers de ces surfaces, et jusqu'à 52% en y ajoutant les pommiers. Raisin de table et cerises tiennent une place significative en comparaison à la répartition toutes tailles d'exploitations confondues.



Figures 2 : Répartition en surface cumulée des cultures fruitières dans les exploitations cultivant des fruits - (d'après données RGA 2020 – extraction CTIFL)

### ❖ Analyse par OTEX :

La classification en **OTEX (Orientation Technico-Économique des Exploitations Agricoles)** repose sur la contribution relative des différentes activités agricoles à la **Marge Brute Standard (MBS)** de l'exploitation. Une exploitation est affectée à une OTEX en fonction de la répartition de ses revenus bruts entre les différentes productions.

Une exploitation est considérée comme **spécialisée** dans un type de production si celle-ci représente **au moins 2/3 (66%)** de sa Marge Brute Standard (MBS).

#### **Sous-classification selon la production dominante :**

Lorsque plusieurs productions sont présentes mais qu'aucune n'atteint 66%, l'exploitation est classée selon la production qui génère **au moins 50%** de la MBS.

Si aucune production ne dépasse 50%, l'exploitation est classée en **polyculture-élevage diversifiée**.

Parmi les exploitations cultivant des F&L sur des surfaces  $\leq 3$  ha, **38% d'entre elles ont des OTEX spécialisées F&L**. Elles représentent près de la moitié des surfaces en fruits et légumes de ce groupe d'exploitations (47%). En miroir, 62% d'entre elles ont des OTEX hors F&L, en particulier dans les OTEX grandes cultures et polyculture.

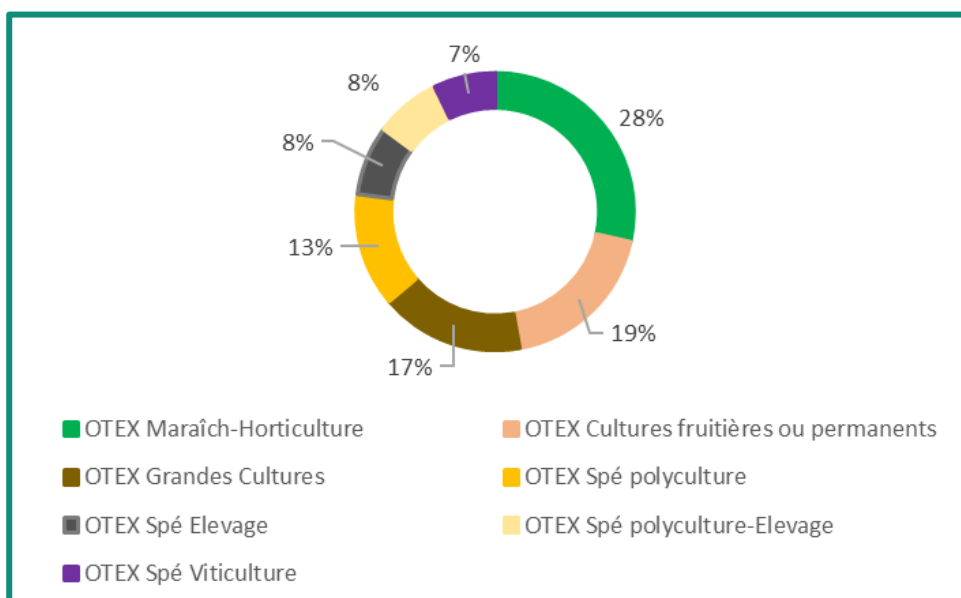


Figure 3 : Surface cumulée des exploitations cultivant des surfaces  $\leq 3$  ha classées par OTEX - (d'après données RGA 2020 – extraction CTIFL)

En comparaison sur la figure suivante mise en forme par le CTIFL, sur l'ensemble des exploitations cultivant des F&L sur des surfaces  $\geq 0,5$  ha, **44% d'entre elles ont des OTEX spécialisées F&L (horticulture incluse)**. Elles représentent également près de la moitié des surfaces en fruits de ce groupe d'exploitations (46%).

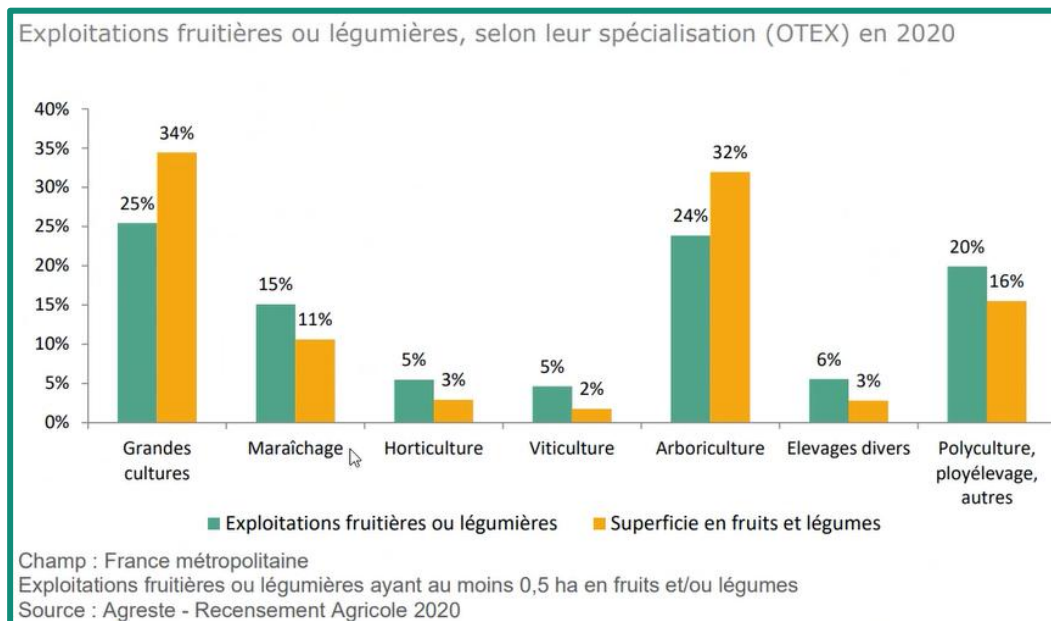


Figure 4 : Extrait de la publication du CTIFL

**Dans plus de la moitié des surfaces concernées, il ne s'agit donc pas de création de petites exploitations mais bien d'ateliers de diversification** au sein de systèmes de production sur de plus grandes surfaces, avec une activité principale qui n'est pas les fruits ou les légumes. Pour ces exploitations diversifiées, **ce ne sont pas les fruits et légumes qui portent leur viabilité économique de l'activité agricole**. Ce ne sont pas non plus des exploitations qui viennent capter des aides publiques à l'installation.

Cette tendance reflète plutôt une dynamique de diversification d'exploitations devenues polyvalentes, qu'il conviendrait d'étudier selon un cadre d'analyse spécifique. Cela ne permet en aucun cas de conclure sur une dynamique en faveur d'installation sur des petites surfaces.

On peut donc en conclure que la viabilité de ces exploitations n'est pas principalement portée par l'atelier F&L, ce qui exclut les OTEX non spécialisées de notre champ d'étude.

**Pour la suite de l'analyse des exploitations ayant des surfaces de légumes et/ou de fruits inférieures ou égales à 3 hectares, nous excluons donc les OTEX non spécialisées de notre champ d'étude. En particulier, nous restreindrons notre échantillon aux OTEX spécialisées F&L dans le cadre de la phase terrain.**

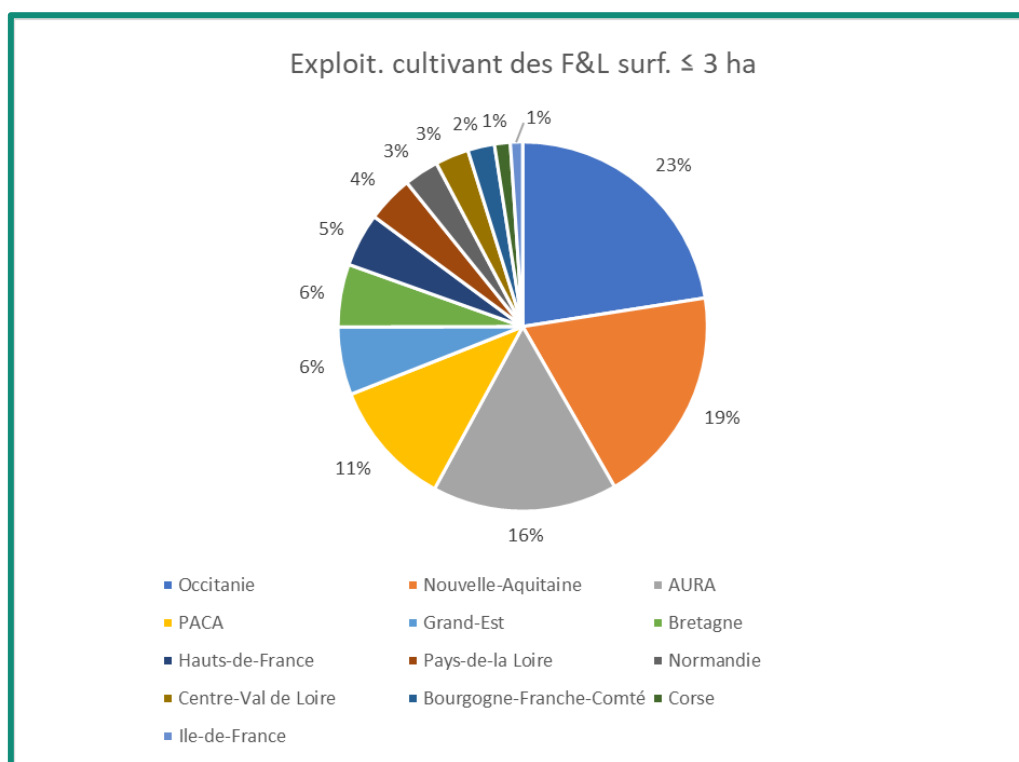
**Le périmètre pour la phase terrain se réduit donc à 12 770 exploitations spécialisées cultivant des fruits et des légumes sur une surface inférieure ou égale à 3 ha, comme récapitulé dans le tableau ci-après.**

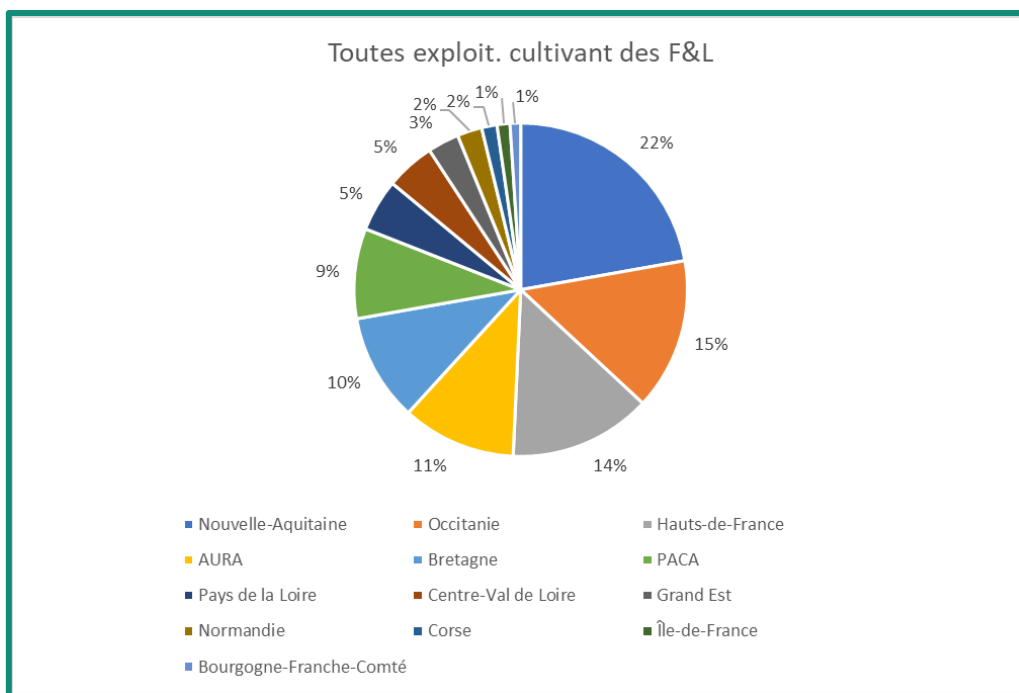
	Nb exploit.	SAU totale en ha	Surf totale F&L en ha	dont surf F&L Bio en ha	dont surf Légumes en ha	dont surf 11 Fruits en ha
<b>OTEX Maraîchage-Horticulture</b>	8 304	33 662,2	8 329	3 337	7 911,6	417,3
<b>OTEX Cultures fruitières ou permanents</b>	4 466	33 161,9	5 458	1 474	166,2	5 291,4
<b>TOTAL OTEX spécialisées</b>	<b>12 770</b>	<b>66 824</b>	<b>13 787</b>	<b>4 812</b>	<b>8 078</b>	<b>5 709</b>
<b>Rappel total toutes OTEX confondues</b>	<b>33 228</b>	<b>1 305 698,2</b>	<b>29 227</b>	<b>8 842</b>	<b>16 412,0</b>	<b>12 814,7</b>

Tableau 2 : Caractéristiques globales des exploitations cultivant des F&L sur une surface inférieure ou égale à 3 ha (d'après données RGA 2020 – extraction CTIFL)

❖ **Analyse par régions :**

En termes de répartition géographique, 75% de ces surfaces sont réparties sur 5 régions : Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur et Grand Est. En comparaison avec la répartition toutes exploitations confondues, les régions Occitanie, AURA et PACA sont sur-représentées.





Figures 5 : Répartition régionale des surfaces cumulées des exploitations cultivant des F&L (d'après données RGA 2020 – extraction CTIFL)

### b) Une dynamique favorable au maraîchage en nombre d'exploitations

Par rapport à 2010, **le nombre d'exploitations agricoles cultivant des légumes est le seul à avoir progressé en comparaison aux autres filières (+ 9%)**, c'est en particulier le cas pour les plus grandes (5 à 50 hectares). **Les exploitations ayant moins de 5 ha de légumes sont celles qui connaissent des évolutions plus modérées entre 2010 et 2020.** Elles demeurent toutefois majoritaires, représentant 56% des structures produisant des légumes.

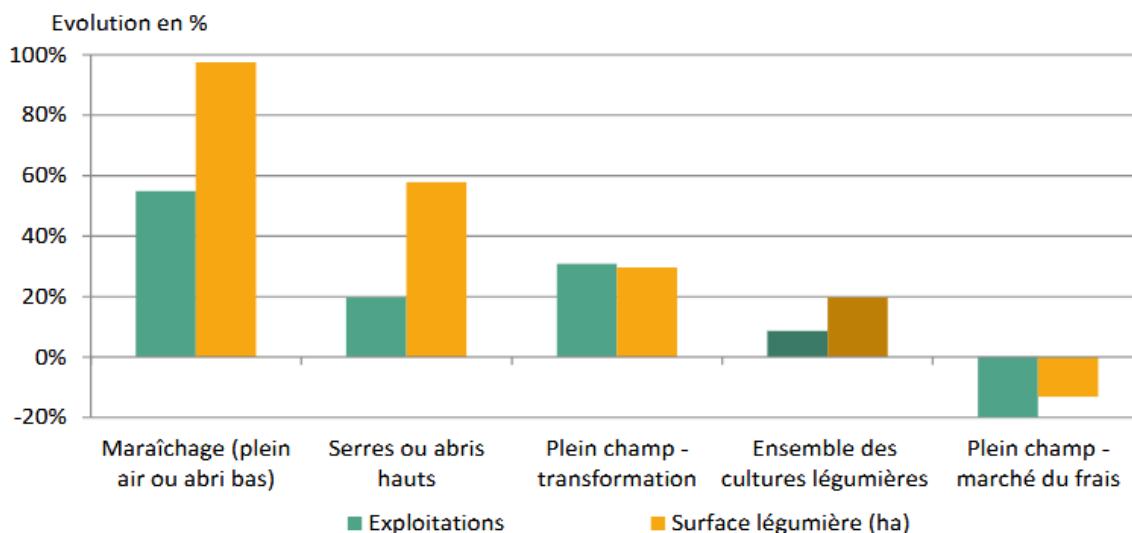
	Exploitations légumières			Surface légumière (ha)			Part de la surface légumière dans la SAU en 2020 (%)
	2020		Evolution depuis 2010 %	2020		Evolution depuis 2010 %	
	nombre	%		hectares	%		
0,5 à 1 ha	4 150	15%	1%	2 880	1%	3%	2%
1 à 2 ha	4 860	18%	2%	6 690	3%	4%	4%
2 à 5 ha	6 100	23%	4%	19 570	8%	6%	7%
5 à 10 ha	5 180	19%	16%	36 980	15%	19%	8%
10 à 20 ha	3 970	15%	17%	55 050	23%	18%	11%
20 à 30 ha	1 350	5%	11%	32 760	14%	12%	17%
30 à 50 ha	950	4%	23%	35 750	15%	26%	26%
50 ha et plus	550	2%	42%	50 010	21%	35%	42%
<b>Ensemble</b>	<b>27 110</b>	<b>100%</b>	<b>9%</b>	<b>239 690</b>	<b>100%</b>	<b>20%</b>	<b>12%</b>

Champ : France métropolitaine  
 Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières  
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 6 : Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces légumières, selon la tranche de surface en 2020 – Source : CTIFL, d'après données Agreste, RGA 2010 et 2020

**Le maraîchage en plein air et sous abris a connu la croissance la plus forte (+50% en nombre d'exploitations et +97% en surface), en comparaison aux systèmes de cultures de plein champ ou sous serre/abris hauts, toutes tailles confondues.**

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces légumières, selon le mode de culture, entre 2010 et 2020



Champ : France métropolitaine  
Exploitations ayant au moins 0,5 ha en cultures légumières (0,1 ha sous serres ou abris hauts)  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Figure 7 : Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces légumières, selon le mode de culture entre 2010 et 2020 – Source : CTIFL, d'après données Agreste, RGA 2010 et 2020

### c) Une évolution du nombre d'exploitations cultivant des fruits sur petites surfaces à nuancer

L'évolution importante entre 2010 et 2020 des exploitations cultivant des surfaces fruitières sur moins de 0,5ha est due à un pré-remplissage des surfaces sur la base des déclarations PAC, comptabilisant les vergers familiaux (Source : SSP).

**Il ne s'agit pas pour autant d'installations mais bien d'exploitations ayant déclaré une surface de verger de moins de 0,5ha au sein de leur SAU.**

	Exploitations fruitières			Verger			Part du verger dans la SAU en 2020 (%)	Verger /exploitation
	2020	Evolution depuis 2010 %		2020	Evolution depuis 2010 %			
	nombre	%		hectares	%			
<0,5 ha	9 520		66%	1 810		37%	0,4%	0,2
0,5 à 1 ha	3 230	17%	-7%	2 280	1%	-3%	2%	0,7
1 à 2 ha	3 700	19%	-16%	5 110	3%	-13%	4%	1,4
2 à 5 ha	4 550	23%	-20%	14 660	9%	-19%	9%	3,2
5 à 10 ha	3 310	17%	-14%	23 270	14%	-14%	16%	7,0
10 à 20 ha	2 550	13%	-1%	35 520	21%	0%	25%	13,9
20 à 30 ha	980	5%	1%	23 710	14%	3%	39%	24,2
30 à 50 ha	740	4%	35%	27 900	16%	35%	47%	37,7
50 ha et plus	450	2%	29%	37 300	22%	42%	66%	82,9
<b>ENSEMBLE</b>	<b>29 030</b>		<b>5%</b>	<b>171 560</b>		<b>7%</b>	<b>13%</b>	<b>5,9</b>
<b>ENSEMBLE (≥ 0,5 ha)</b>	<b>19 510</b>	<b>100%</b>	<b>-11%</b>	<b>169 750</b>	<b>100%</b>	<b>7%</b>	<b>19%</b>	<b>8,7</b>

Source : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010

Figure 8 : Nombre d'exploitations et superficies en vergers cumulées, selon la tranche de surface du verger de l'exploitation – Source : CTIFL, d'après données Agreste, RGA 2010 et 2020 12/37

## 2. Les dynamiques d'installation en maraîchage et arboriculture fruitière

### a) Une poussée des légumes (toutes tailles confondues), majoritairement des exploitations de moins de 4 ha

La dynamique d'installations en F&L depuis 2014 est croissante, toute taille confondue, avec une reprise marquée en 2021, l'année suivant le COVID. Le nombre d'installations se maintient à un niveau élevé depuis. Sur les 12 années observées, **les installations en maraîchage & floriculture représentent 69 à 76% du nombre d'installations dans le secteur des fruits, des légumes et de l'horticulture.**

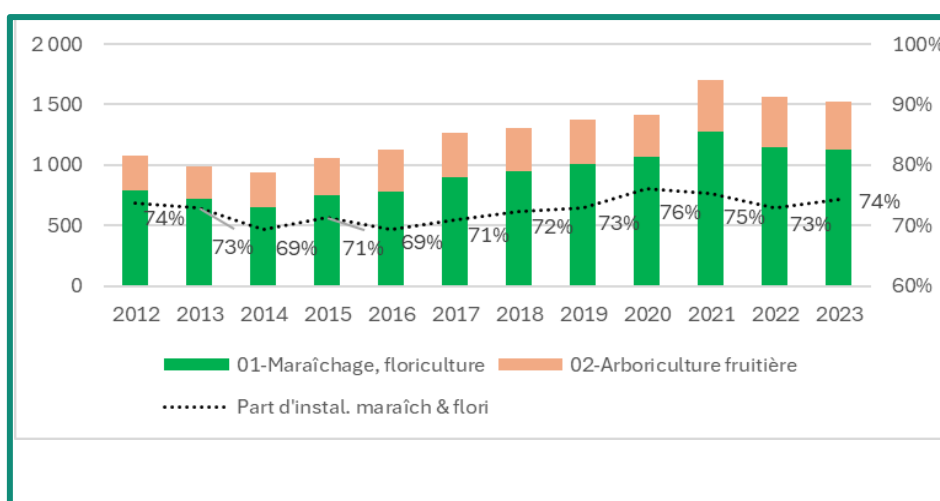


Figure 9 : Evolution du nombre d'installations des secteurs F&L de 2012 à 2023 (d'après données MSA)

NB :

- « secteur d'activité » au sens de la MSA fait référence à l'ATEXA (classification spécifique MSA répondant à la question « Activité prépondérante exercée ») ≠ OTEX. Les codes ATEXA retenus ici sont : [Maraîchage & Floriculture] et [Arboriculture fruitière]
- Les données suivies n'incluent pas la surface individuelle d'installation → il s'agit bien d'un dénombrement des installations, sans pondération par la surface que ces installations représentent.

**Parmi les installations en maraîchage & floriculture, la part des installations sur moins de 4 ha a toujours été largement majoritaire depuis 2012, au-delà de 72% de l'ensemble des installations. Cette tendance s'est renforcée depuis 2019 en approchant, voire dépassant la barre des 80%.**

Sur le segment spécifique des **installations sur moins de 1 ha**, elles représentaient la moitié des installations entre 2015 et 2018 ; elles s'établissent depuis 2020 au-delà de 55% des installations, 57% en 2023.

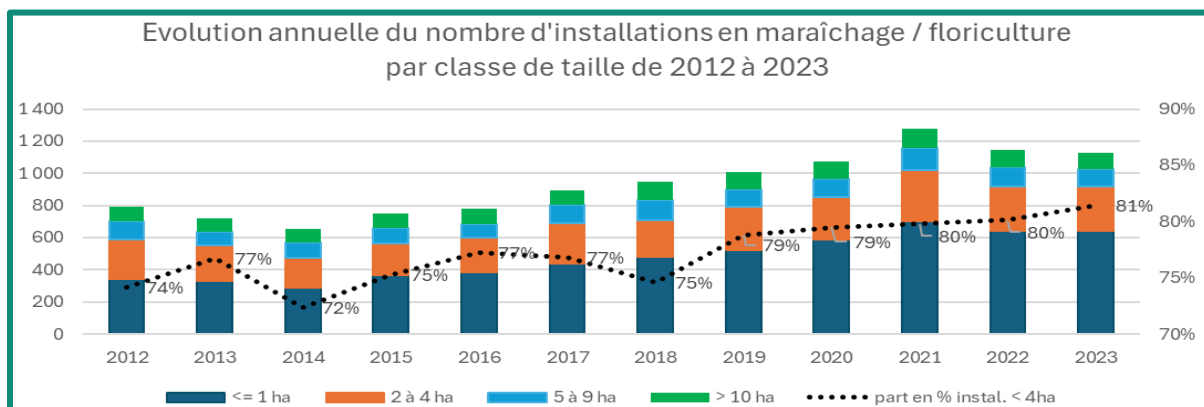


Figure 10 : Suivi 2012 à 2023 du nombre d'installations en maraîchage & floriculture par taille d'exploitations (d'après données MSA)

En arboriculture fruitière, la situation est plus équilibrée en termes de distribution des surfaces, avec un nombre d'installations sur moins de 4 ha représentant un peu plus de 40% du total du nombre d'installation. **Tout comme les installations en maraîchage et floriculture, le nombre d'installations sur des surfaces ≤1 ha a légèrement augmenté entre 2019 et 2021 pour se stabiliser en 2022 et 2023.**

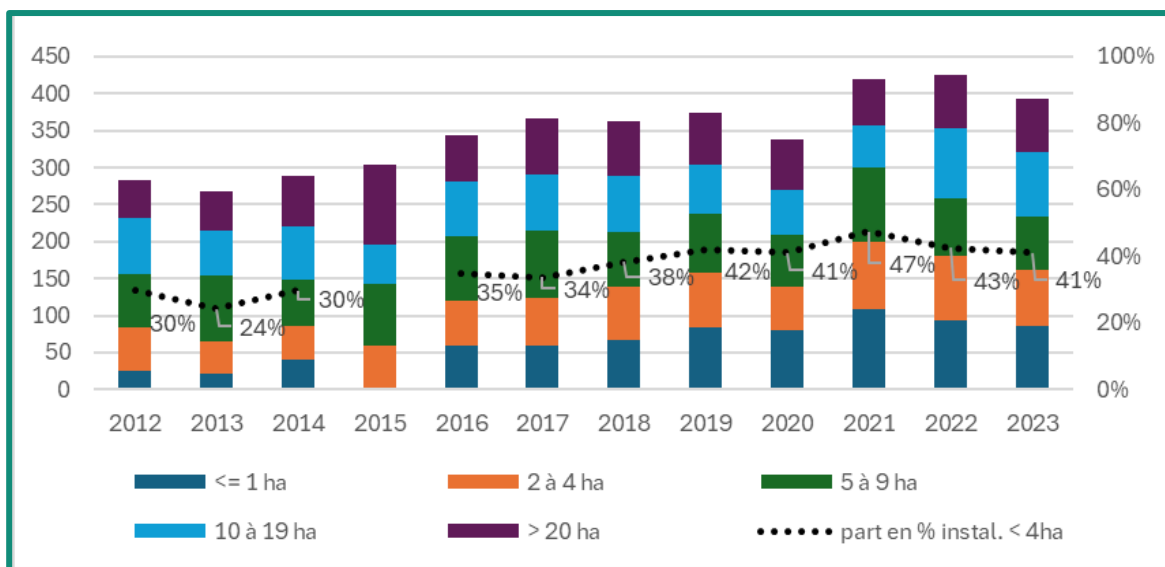


Figure 11 : Suivi 2012 à 2023 du nombre d'installations en arboriculture fruitière par taille d'exploitations - nb. Rupture statistique en 2025 en raison d'un secret statistique pour les installations sur moins de 1 ha (d'après données MSA)

## b) Des taux de maintien en dessous de la moyenne pour la filière maraîchère

Sur les 5 dernières années, le taux moyen de maintien était de 74,9% tous secteurs confondus. Il atteint 74,5% en arboriculture (proche de la moyenne) et 69,1% en maraîchage & floriculture (en dessous de la moyenne). Sur la série longue, le maraîchage & la floriculture sont structurellement en retrait par rapport à la moyenne nationale du taux de maintien des exploitations 6 ans après leur installation, bien que l'écart se soit réduit ces 4 dernières années. Côté arboriculture, la situation est plus contrastée selon les années.

NB : Il est néanmoins important de noter que le suivi du taux de maintien ne distingue pas la taille des exploitations. Par ailleurs, le taux de maintien à 6 ans des installés de 2021 ne sera disponible qu'en juin 2028.

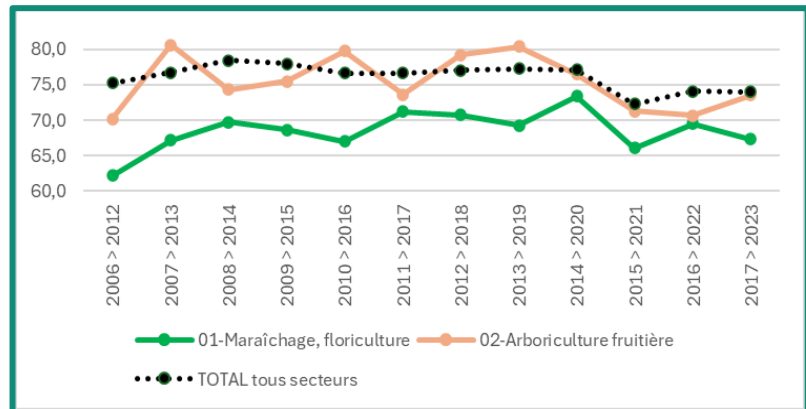


Figure 12 : Suivi en % du maintien des installations après 6 ans d'activité (d'après données MSA)

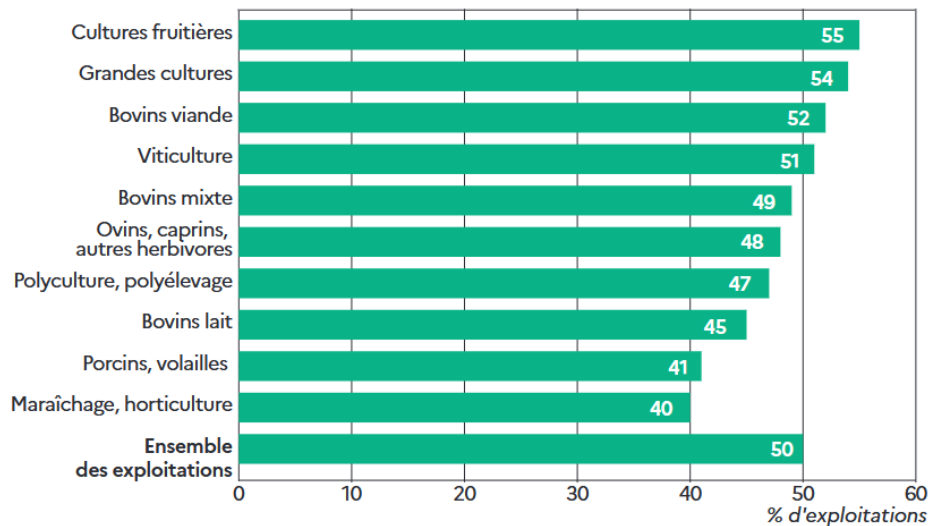
### c) En parallèle, la filière fait face au vieillissement des chefs d'exploitation

L'enjeu du vieillissement des chefs d'exploitation, en particulier en arboriculture, souligne la nécessité du renouvellement générationnel sur cette spécialisation, comme l'illustre le graphique suivant.

Le maraîchage est en revanche une spécialisation moins concernée par cet enjeu.

#### 55 % des exploitations fruitières dirigées par au moins un exploitant senior

Exploitations avec au moins un exploitant de 55 ans ou plus par spécialisation



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Figure 13 : Exploitations avec au moins un exploitant de 55 ans ou plus par spécialisation

Source : Publication Agreste PRIMEUR juillet 2022 Âge des exploitants et devenir des exploitations

### 3. Zoom sur les dynamiques d'installation et de maintien en régions

Il n'existe à ce jour pas de données compilées à l'échelle nationale sur l'ensemble des installations. Néanmoins, certaines chambres d'agriculture régionales suivent les données d'installation / transmission accompagnées et produisent des observatoires.

#### a) Les installations en Occitanie : une forte hausse des installations mais un maintien un peu moindre que le taux régional toutes cultures

En région Occitanie par exemple, l'observatoire Installation Transmission de 2019 à 2022 met en avant plusieurs évolutions. Tout d'abord, parmi les porteurs de projets accueillis en PAI et PPP, le maraîchage représente **15% des projets en PAI** et 17% des PPP. Le maraîchage reste donc la part la plus importante parmi l'ensemble des projets mais ce taux est en baisse par rapport aux années précédentes (21% en 2020). Par ailleurs, la part de porteurs de projet accueillis en PAI qui envisagent de commercialiser leurs produits en **circuits courts (46%)** (toute production confondue) est en baisse (57% en 2020).

Entre 2012 et 2021, la région Occitanie connaît une augmentation progressive du nombre de chefs d'exploitations installés en maraîchage/horticulture, augmentation qui s'intensifie à partir de 2018 pour atteindre 180 installés en 2021 (contre 72 en 2012).

Le nombre d'installation de chefs d'exploitations en arboriculture connaît une progression plus modérée et en dent de scie entre 2012 et 2019, avant de connaître un boom en 2021 passant de 40 installations en 2020 à 90 en 2021.

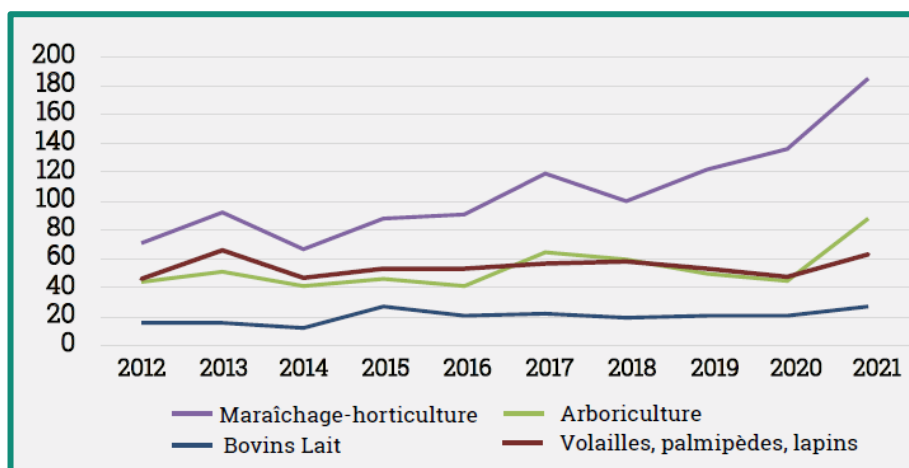


Figure 14 : Evolution des chefs d'exploitations installés entre 2012 et 2021 selon les productions – Source : Observatoire installation transmission Occitanie, données MSA - traitement ODR/CRAO)

Concernant les taux de maintien, l'observatoire relève d'après les données MSA qu'en 2021 :

- 60% des maraîchers installés en 2016 sont restés chefs d'exploitations (CE)
- 35% des maraîchers installés en 2016 ont cessé l'activité (départ retraite inclus)
- 5% des maraîchers installés en 2016 ont changé de statut pour passer cotisant Solidaire (CS)

**Concernant les arboriculteurs installés en 2016 :**

- 75% sont restés CE
- 22 % ont cessé l'activité (départ retraite inclus)
- 3 % ont changé de statut > CS

Même si le taux de maintien des arboriculteurs est plus important que pour les maraîchers, les deux productions ont des taux de maintien plus faibles que le taux moyen régional toute filière confondue (83%).

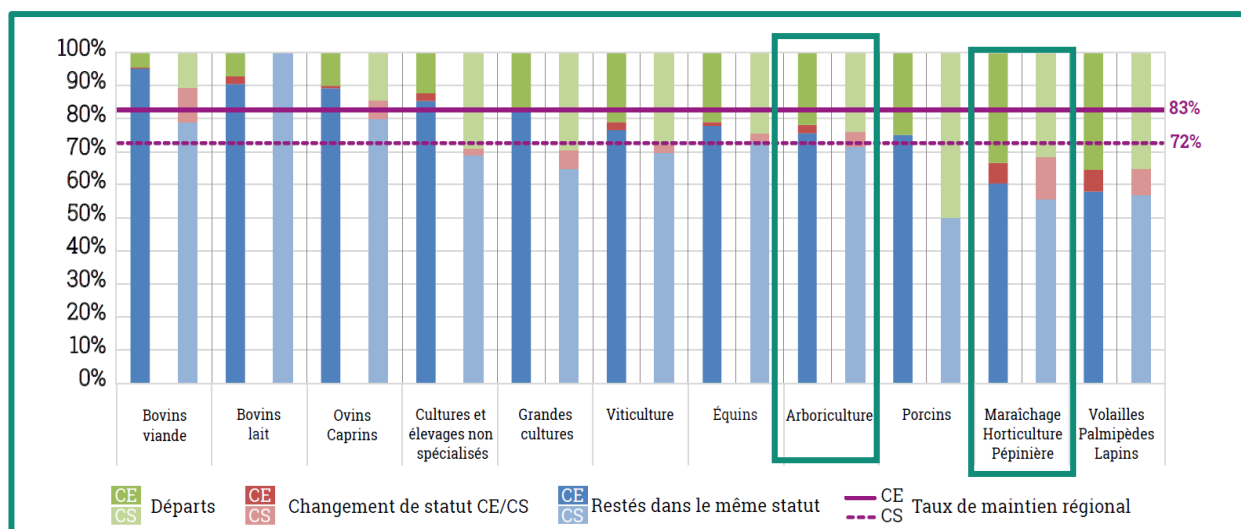


Figure 15 : Statuts en 2021 des chefs d'exploitation et cotisants solidaires installés en 2016, par production – Source : Observatoire installation transmission Occitanie, données MSA – traitement ODR/CRAO)

## b) En Nouvelle Aquitaine, un attrait certain des nouveaux installés pour le maraîchage

En Nouvelle Aquitaine, de plus en plus de nouveaux installés intègrent de la production maraîchère dans leur projet d'installation. En effet, en 2022, **9 % des nouveaux installés** consacrent tout ou partie de leur activité **au maraîchage** contre 6 % en 2019 et 11 % en 2017 et 2018. La part des projets maraîchers chez les porteurs de projets accueillis en PAI et PPP diminue en 2022 avec 1 projet sur 5 souhaité en maraîchage, contre 1 projet sur 4 en 2021 et 2020. **En 2022, 1 projet sur 20** souhaité concerne l'**arboriculture**.

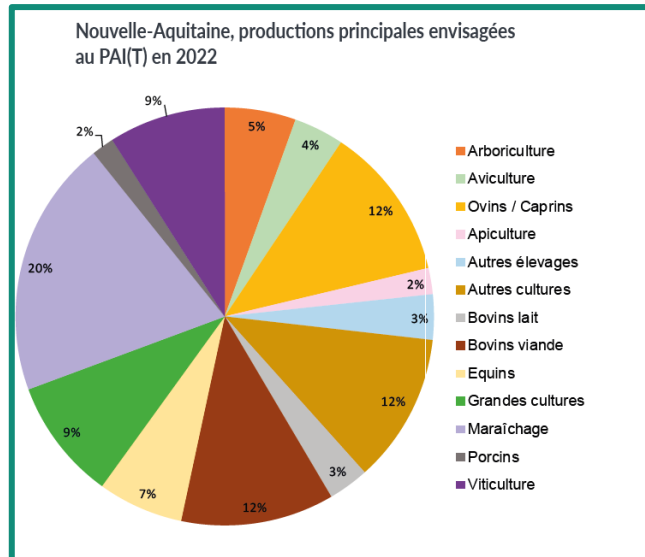


Figure 16 : Nouvelle-Aquitaine, productions principales envisagées au PAI(T) en 2022  
- Source : Installation Transmission – Chiffres clés 2022 – Observatoire régional Nouvelle Aquitaine, Chambre d'Agriculture NA

Il est important de noter que ces éléments chiffrés ne concernent que les porteurs de projets accueillis dans le cadre du parcours / PAI et ne représentent donc pas l'ensemble des installations réelles.

## 4. Les différentes approches d'accompagnement des nouveaux installés

### a) Réseau CER France : Une approche comptable

Les conseillers ne développent pas d'analyse spécifique sur le sujet des exploitations sur de petites surfaces, d'autant que **la surface n'est pas une donnée comptable**, elle n'est pas nécessairement bien renseignée par les conseillers. **Les conseillers CER ne préjugent pas du choix du statut comptable comme critère en lien avec la viabilité du projet.** Certains entrepreneurs qui pourraient être au statut du micro-bénéfice agricole choisissent pour autant d'avoir une comptabilité plus détaillée. Leur approche tend à apprécier la robustesse d'un projet & la promesse d'une viabilité dans le temps grâce à l'analyse précise d'un budget prévisionnel pluriannuel. À dire d'expert du réseau, parmi les spécificités du modèle économique des petits projets maraîchage [et PPAM dans une moindre mesure], ceux-ci demandent peu d'investissements initiaux et sont souvent conduits en parallèle d'une autre activité non déclarée, ce qui rend difficile d'apprécier la viabilité économique réelle du projet maraîcher.

### b) Le réseau chambre d'agriculture : Un accompagnement technico-économique

Les conseillers installation disposent d'un outil commun (MON PROJET AGRICOLE) exclusivement focalisé sur la viabilité économique des projets. Selon la spécificité du projet, c'est de la responsabilité du conseiller installation de mailler avec des conseillers plus spécialisés sur l'organisation du travail, le volet social (en particulier la vivabilité) ou encore environnemental, notamment pour ce qui concerne l'impact économique d'un changement d'itinéraire technique.

Le projet INOSYS a permis de créer des références technico-économiques, avec une approche qualitative, qui demanderaient à être actualisées, les plus récentes en maraîchage datent de 2017.

### c) Approche des SAFER : Un accompagnement sur le terrain

La SAFER a accompagné 1 400 installations en 2023, dont 70% HCF (tendance lourde). La proportion des surfaces rétrocédées par les SAFER au profit des productions maraîchères et horticoles est très supérieure à la proportion de ces productions dans la SAU française (6,9 % contre une occupation de 0,7 % des surfaces dans la SAU française ; source recensement agricole 2020).

Concernant l'attribution du foncier, les SAFER sont dotées d'un organe décisionnaire, les comités techniques départementaux, avec un fonctionnement proche des CDOA. Les membres qui constituent cette instance sont issus d'une diversité de structures : conseil d'administration de la SAFER, des syndicats agricoles représentatifs, de la chambre d'agriculture, des acteurs agricoles : CER / MSA / GROUPAMA et acteurs locaux selon territoire

(Champagne, haras), chasseurs, collectivités territoriales & représentants de l'Etat. **En cas de contexte concurrentiel pour donner accès à du foncier, il existe une description approfondie et une analyse technico-économique des dossiers qui s'appuie sur différents critères :**

- Un revenu suffisant pour en **vivre à échéance raisonnable** => référentiel SMIC en matière d'installation (ne pas compter sur le RSA en appui permanent) et charge de travail équilibrée
- **Réalisme du projet** : avec une vigilance sur le fait de ne pas compenser la petitesse de la surface par une surcharge de MO. « *On n'est pas là pour accompagner des projets de loisir* »
- Prise en compte des directives du SDREA (schéma directeur régional des exploitations agricoles) qui oriente les priorités d'installations pilotées par les DRAAF, avec des **coefficients de pondération par production prioritaire**.

Pour le cas des NIMA, la SAFER évoque des profils très différents d'un territoire à l'autre, notamment en **contexte urbain ou péri-urbain** où leur présence est plus affirmée (ceintures maraîchères) ou en **zones rurales attractives** (exemple : Hautes-Pyrénées).

**Plus largement**, de l'avis de l'ensemble des organisations rencontrées, les NIMA font face à une difficulté d'accès au foncier, mécaniquement solutionnée par l'acquisition de plus petites surfaces

#### **d) Réseau ADEAR : Un accompagnement orienté majoritairement auprès des NIMA**

Le réseau ADEAR a conduit une étude en 2022 pour analyser les profils accompagnés dans le cadre de projets d'installation. Ce réseau accompagne en majorité des **personnes Non Issues du Milieu Agricoles (NIMA) qui représentent 79% de leurs accompagnés. Ils accueillent également plus de femmes (47% des accompagnés) par rapport aux données nationales (38%), ainsi que des candidats plus âgés (44 % ont plus de 40 ans)**. Les projets sont principalement orientés sur de la production maraîchère en AB et circuits courts.

Les éléments évoqués par la diversité des acteurs qui accompagnent l'installation soulignent l'enjeu des **approches complémentaires** sur les volets technico-économique, comptable et social des projets afin de garantir des installations réussies et pérennes.

## 5. Approche de la viabilité des exploitations maraîchères et arboricoles sur petites surfaces

### a) Définir la viabilité, un prérequis essentiel pour décliner les indicateurs à mesurer en phase terrain

La viabilité des exploitations agricoles peut être définie selon **plusieurs dimensions, mais celles-ci sont interconnectées** (économique, sociale, environnementale). Les définitions de viabilité varient selon les acteurs interrogés, qui mettent tous l'accent sur la **prise en compte de l'aspect systémique de la viabilité dans l'étude du maintien des exploitations**. Certains réseaux parlent ainsi de « **vivabilité** » (Réseau CIVAM), intégrant des critères de temps de travail et de possibilité de s'intégrer dans des sphères sociales/professionnelles ou de partir en vacances par exemple.

*« Une exploitation peut se maintenir économiquement pendant 20 ans mais avec à la tête un chef d'exploitation épuisé et isolé » Productrice et administratrice réseau FADEAR*

Les tableaux suivants présentent un ensemble de critères et d'indicateurs issus de la littérature, permettant d'analyser et de comprendre la viabilité des exploitations maraîchères et arboricoles, en particulier de petite taille.

Ces critères couvrent différents champs – économiques, climatiques, organisationnels, territoriaux, humains, etc. – et permettent d'aborder la viabilité selon plusieurs grilles de lecture. Ils peuvent être mobilisés séparément ou en complémentarité, selon le filtre d'analyse choisi : résilience, autonomie, rentabilité, capacité de transmission, etc.

Ces critères sont interconnectés : améliorer un aspect peut renforcer ou au contraire fragiliser un autre. Cela reflète la complexité des systèmes agricoles, où chaque décision repose sur des arbitrages spécifiques.

Il est donc essentiel de rappeler qu'il n'existe pas de stratégie unique ou de recette magique garantissant la viabilité. Chaque exploitation développe ses propres combinaisons de pratiques et de choix stratégiques, en fonction d'un ensemble de facteurs contextuels, eux aussi recensés dans la littérature. Parmi ces facteurs, on peut citer :

- Les caractéristiques du système d'exploitation (dimensionnement, intensification, diversité des ateliers, mécanisation, types de production, stratégies de commercialisation, investissements) ;
- L'environnement pédoclimatique et territorial (proximité d'un bassin de production, taille du marché, ancrage local, réseaux d'échange et de mutualisation) ;
- Le profil du chef d'exploitation (ancienneté, formation, parcours professionnel, types de revenus, double activité éventuelle) ;

- Les ressources disponibles (main-d'œuvre, foncier, capital, réseaux, accès aux aides,) et les formes de coopération mobilisées ;
- Le cadre institutionnel et les politiques publiques qui encadrent l'activité agricole.

Chacun de ces éléments influence la manière dont une exploitation peut construire sa propre trajectoire de viabilité.

## Indicateurs comptables

Critère	Indicateur	Détail
Résultat économique de l'exploitation	• L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	rentabilité de l'entreprise = valeur produite au cours d'un cycle de production après déduction des approvisionnements, des services, des impôts et taxes et des charges de personnel
	• Résultat courant avant impôt (RCAI)	optique comptable du revenu
	• Revenu disponible	optique trésorerie = EBE – annuités – cotisations sociales
Rentabilité économique de l'activité	• Efficacité technique/économique	Cohérence entre les charges et le rendement = Marge brute / Chiffre d'affaires
	• Revenu disponible / Surface	
	• Revenu disponible / UTH familiale	
	• Revenu disponible / h de travail	
	• EBE/100 € de CA	l'efficacité économique, capacité à créer de l'argent disponible (on calcule ainsi la richesse réelle créée par la production de 100 € de légumes).
	• Le calcul de la capacité d'autofinancement – CAF	capacité d'une entreprise à générer des fonds pour ses besoins financiers sans financement externe
	• Taux d'endettement • Autonomie financière	Indépendance financière de l'entreprise (Emprunts LMT + Dettes CT) / Total passif Capitaux propres / Total passif
• Part subventions / EBE	Niveau de contribution des aides au résultat de l'exploitation	

## Indicateurs socio-économiques

Critère	Détail	Indicateur
Organisation du travail	Intensité du travail Qualité du travail Saisonnalité de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Heure/unité de surface développée</b></li> <li>• <b>Temps de travail annuel</b></li> <li>• <b>Retour qualitatif sur la pénibilité</b></li> <li>• <b>Temps de travail d'un exploitant par type de semaine</b></li> </ul>
Efficacité commerciale	Efficiency commerciale Adéquation offre/demande	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>€ de CA/h de vente</b></li> <li>• <b>Part d'invendus/déclassés</b></li> </ul>
Transmissibilité de la ferme	Economique Organisationnelle	
Contribution au travail de main d'œuvre non familiale		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Part du temps de bénévoles/stagiaires au volume horaire annuel</b></li> <li>• <b>Part de l'aide familiale au volume horaire annuel</b></li> </ul>

## Indicateurs environnementaux

Critère	Détail	Indicateur
<b>Adaptation aux aléas climatiques</b>	Résilience face aux événements climatiques extrêmes et leur impact sur les rendements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux assurances</li> <li>• Accès aux protections des arbres (filets et dispositifs anti-gel)</li> <li>• Diversité des activités</li> <li>• Diversité des productions</li> <li>• Accès à une diversité variétale de plants (système arboricole)</li> </ul>
<b>Gestion des intrants et des ressources</b>	Niveau dépendance aux intrants extérieurs et aux fluctuations des marchés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production alimentaire de l'exploitation</li> <li>• Niveau d'autonomie en azote</li> <li>• Niveau d'autonomie énergétique</li> <li>• Autoproduction de semences et plants (système maraîcher)</li> <li>• Mutualisation de matériel agricole</li> </ul>
<b>Gestion des aléas de marché</b>	Niveau dépendance aux fluctuations des marchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversité des activités</li> <li>• Répartition du CA par débouché</li> <li>• Niveau de diversification et de contractualisation des débouchés</li> </ul>

### b) Catégoriser les profils et trajectoires d'exploitations : sur quels critères discriminer les cas types ?

	Critère	Indicateurs
<b>Le système d'exploitation</b>	<b>Dimensionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface cultivée de fruits et légumes</li> <li>• Surface cultivée/actif</li> <li>• SAU totale</li> </ul>
	<b>Niveau d'intensification</b>	production par unité de surface
	<b>Diversité des ateliers</b>	• Type et nombre d'atelier complémentaire
	<b>Niveau de mécanisation</b>	
	<b>Type de système de production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maraîchage sous serre / Légumes de conservation plein champ</li> <li>• Nombre d'espèces cultivées</li> <li>• Niveau d'interventionnisme des pratiques</li> <li>• Rotations et assolement</li> </ul>
	<b>Stratégie de commercialisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de circuits</li> <li>• Période de vente</li> <li>• Nombre de débouchés</li> <li>• Labellisation</li> </ul>
	<b>Investissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'investissement</li> <li>• Rythme d'investissement</li> </ul>

	Critère	Indicateurs
<b>L'environnement</b>	<b>Zone géographique et pédoclimatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité bassin de consommation <ul style="list-style-type: none"> <li>• taille du marché</li> <li>• Distance pdv / ferme</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Ancrage territorial</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fait parti d'un réseau d'échange / technique</li> <li>• Mutualisation des équipements / commercialisation / approvisionnement</li> </ul>
	<b>Type d'installation</b>	• individuel/collectif
<b>Le chef d'exploitation</b>	<b>Ancienneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date d'installation</li> <li>• Age</li> </ul>
	<b>Type de revenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Double activité / Conjoint / Aides sociales</li> <li>• Autres activités agricoles (agrotourisme, transformation, énergie, etc.)</li> </ul>
	<b>Formation, diplôme</b>	
	<b>Parcours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• NIMA</li> <li>• HCF / CF</li> <li>• Parcours d'installation et niveau d'accompagnement</li> </ul>
	<b>Accès aux aides et soutiens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DJA / Aides PAC</li> <li>• Prime maraîchage diversifié (nouvelle PAC)</li> <li>• Espaces test agricoles</li> </ul>

Bien qu'il n'existe pas d'associations de facteurs assurant une certaine viabilité, les entretiens avec les acteurs ressources ont permis de qualifier les critères qui facilitent ou à l'inverse fragilisent l'atteinte d'une viabilité pour des exploitations maraîchère / arboricole sur petites surfaces :

Critère de viabilité	Détail
<b>Organisation du travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter le nombre d'ateliers en lancement d'activité</li> <li>• Accès à des dispositifs pour répartir le travail sur la ferme</li> </ul>
<b>Autonomisation du porteur de projet en phase d'émergence et d'installation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espaces test</li> <li>• Tutorats et stages</li> <li>• Calcul des coûts de revient</li> <li>• Elaboration des prévisionnels par le futur installé</li> </ul>
<b>Stratégie de commercialisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité du bassin de consommation</li> <li>• Choix de débouché à forte valeur ajoutée</li> <li>• AMAP : avance trésorerie</li> <li>• Magasin de producteurs : dégage du temps de commercialisation</li> <li>• Calibrer le système de commercialisation puis adapter sa production – planification</li> <li>• Planification collective</li> <li>• Raisonner en CA/h de présence</li> </ul>
<b>Revenu complémentaire au lancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Double activité ou revenu social, revenu du foyer</li> <li>• Installation progressive</li> </ul>

Critère de mise en risque	Détail
<b>Difficultés d'accès aux aides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seuil minimum pour l'agroéquipement inadapté</li> <li>• Pas d'accès aux aides couplées petit maraîchage (seuils restrictifs)</li> </ul>
<b>L'isolement social et professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'échanges entre pairs</li> <li>• Difficultés dans la gestion du collectif</li> </ul>
<b>Accompagnement à la maturation du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'accompagnement technico économique VS conseils en gestion</li> <li>• Manque d'expérience de terrain du porteur de projet</li> <li>• Manque d'accompagnement humain</li> <li>• Manque de mise en capacité</li> </ul>
<b>Aléas climatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés d'accès aux systèmes d'assurance multirisques climatiques</li> </ul>
<b>Mise en concurrence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence avec la production européenne sur les marchés de plein vent ou sur les offres de gros</li> </ul>
<b>Équilibre surface / intensité de la main d'œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vigilance à ne pas compenser la petitesse de la surface par une surcharge de MO</li> </ul>

**c) Premiers résultats économiques : quel niveau de viabilité des exploitations maraîchères et arboricoles sur la base du RICA**

**Le niveau de rentabilité des exploitations spécialisées en maraîchage ou arboriculture :**

Pour les OTEX maraîchage et fruits, un EBE logiquement fluctuant selon la conjoncture et la campagne du fait de l'activité très météo-sensible, mais qui connaît une augmentation notable depuis 2010. Cela signifie que, toute taille d'exploitation confondue, les exploitations maraîchères et arboricoles ont globalement gagné en rentabilité depuis 2010.

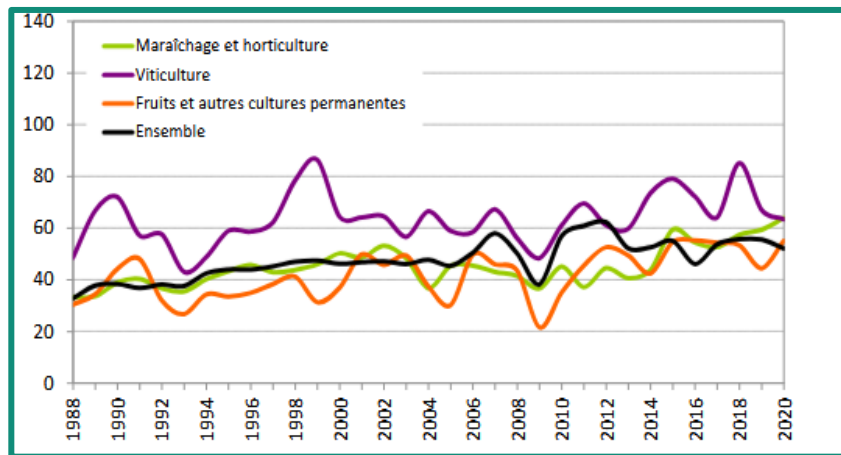


Figure 16 : Evolution de l'EBE par ETP non salarié par orientation productive, en millier d'euros 2020, issue de « Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2020 » Agreste, Les dossiers, 2021

## Le revenu disponible

Dans les filières maraîchage et cultures fruitières, une part importante de l'EBE alimente directement le revenu disponible, à la différence d'autres filières. Ces productions se distinguent par un poids plus faible que pour les autres productions des remboursements d'emprunts sur l'excédent brut d'exploitation.

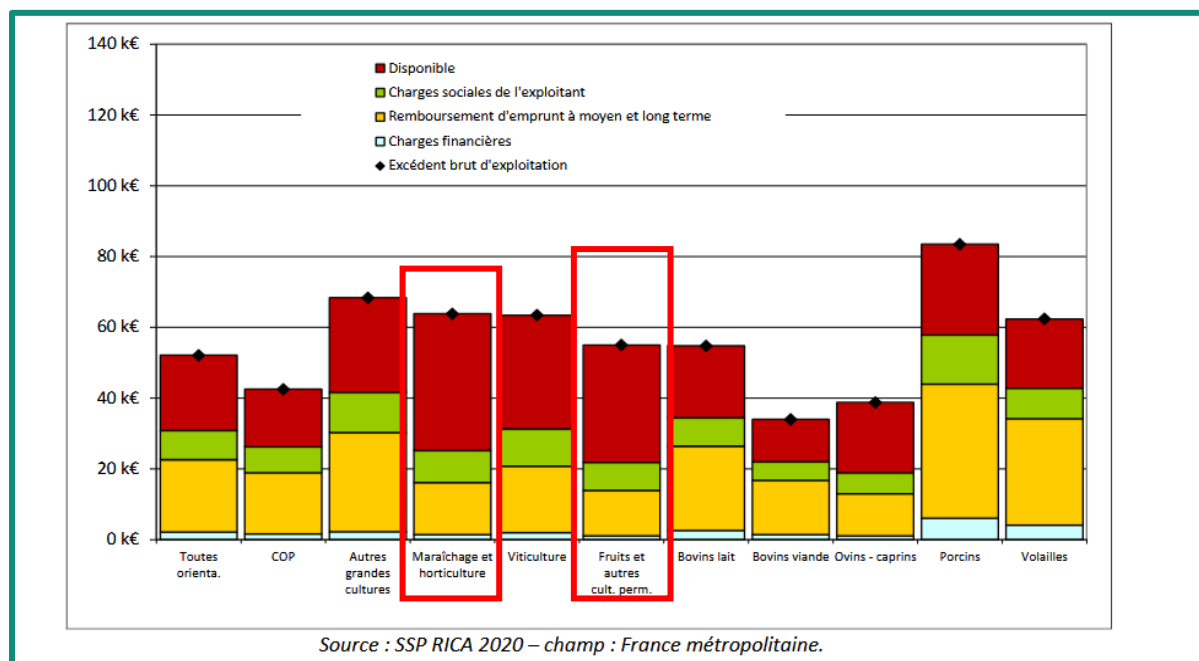


Figure 17 : Solde disponible par exploitant en 2020, par orientation productive, issue « Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2020 », Agreste Primeur, décembre 2021

## Le niveau de vie

Les exploitations relevant des OTEX maraîchage et horticulture (toutes tailles confondues) connaissent un taux de pauvreté particulièrement élevé, avec plus d'un quart des ménages vivant sous le seuil de pauvreté. Par ailleurs, les revenus au sein des OTEX maraîchage et fruits présentent de fortes disparités, affichant les ratios interdéciles les plus marqués parmi les différentes catégories d'exploitations.

**Tableau 3**  
Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020, selon l'orientation technico-économique de l'exploitation

Orientation technico-économique (OTEX)	Part (%) de l'ensemble des ménages agricoles	Part (%) de l'ensemble des personnes	Niveau de vie en 2020 (euro)					Rapport interdécile D9/D1	Taux (%) de pauvreté monétaire
			Moyen	1 <sup>er</sup> décile D1	Médian	9 <sup>e</sup> décile D9			
Grandes cultures	27	26	30 900	12 300	25 700	51 200	4,2	12,2	
Maraîchage, horticulture	4	4	26 900	8 900	20 600	48 900	5,5	24,9	
Viticulture	13	13	34 200	12 700	27 100	58 300	4,6	11,5	
Fruits, autres cultures permanentes	4	3	30 300	10 400	23 700	48 700	4,7	17,6	
Bovins lait	12	13	23 600	11 500	22 000	36 900	3,2	15,1	
Bovins viande	13	12	21 500	9 700	19 500	33 600	3,5	21,5	
Bovins mixte	3	3	22 300	10 700	20 800	35 200	3,3	17,8	
Ovins, caprins, autres herbivores	9	9	22 700	9 100	19 600	35 500	3,9	23,6	
Porcins, volailles	5	5	27 600	11 900	23 900	45 400	3,8	13,5	
Polyculture, polyélevage	11	12	25 400	10 400	22 300	41 400	4,0	17,7	
<b>Ensemble des ménages agricoles</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>27 100</b>	<b>10 900</b>	<b>22 800</b>	<b>44 600</b>	<b>4,1</b>	<b>16,2</b>	

Figure 18 : Niveau de vie au sein des ménages agricoles en 2020, par OTEX - Source : Publication Agreste PRIMEUR février 2024 Niveau de vie des ménages agricoles en 2020

## Des exploitations maraîchères peu subventionnées

Les exploitations maraîchères perçoivent les subventions d'exploitation les plus faibles parmi l'ensemble des filières, avec un montant moyen de 35 930 €. 63 % d'entre elles bénéficient tout de même d'un soutien financier, et seules 9,3 % affichent un excédent brut d'exploitation négatif lorsqu'on exclut ces aides. À l'inverse, les exploitations de la filière fruits sont bien plus nombreuses à percevoir des subventions, avec un taux de 92 %. Ces aides jouent un rôle clé dans leur rentabilité, permettant à 21 % d'entre elles d'atteindre un équilibre financier.

Orientation technico-économique	Exploitations bénéficiant de subventions d'exploitation (%)	Exploitations ayant un EBE négatif hors subvention (%)	Exploitations ayant un EBE négatif avec subvention (%)	Montant moyen des subventions (en euros) <sup>1</sup>
Bovins viande	100	55,1	0,7	50 940
Ovins et caprins	100	48,6	3,4	46 537
Bovins mixte	100	14,6	0,2	57 976
Céréales et oléoprotéagineux	100	7,8	1,7	33 115
Granivores mixtes	100	7	1,3	41 256
Bovins lait	100	6,9	0,6	36 657
Autres grandes cultures	98,5	8,9	3,1	31 631
Polyculture, polyélevage	97,8	17,8	3,4	42 810
Fruits et autres cultures permanentes	91,6	23,9	2,7	37 965
Porcins	90,2	17,2	9,6	24 329
Viticulture	81,2	18,1	11	20 685
Volailles	78,2	5,9	0,5	24 109
<b>Maraîchage</b>	<b>62,8</b>	<b>9,3</b>	<b>5,9</b>	<b>18 959</b>
Horticulture	47,6	3,1	2,1	12 924
<b>Ensemble</b>	<b>93,7</b>	<b>18,5</b>	<b>3,5</b>	<b>35 930</b>

Figure 19 : Subventions d'exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique en 2021, issue de « Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2020 » Agreste, Les dossiers, 2021

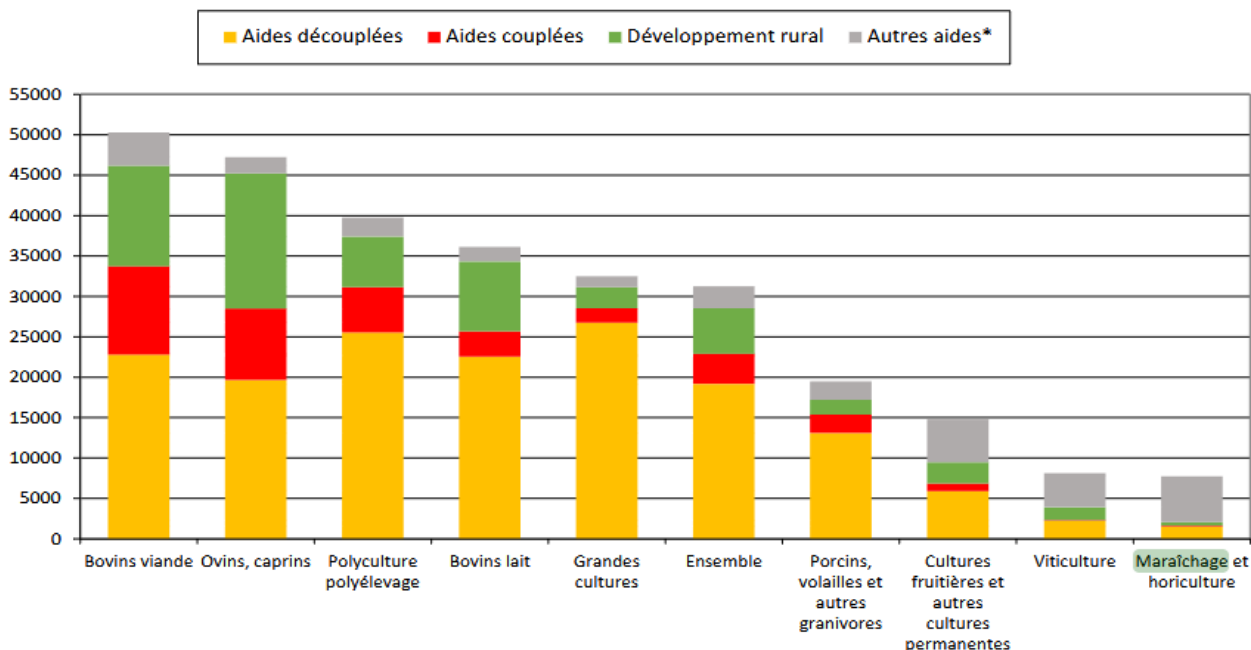


Figure 20 : Nature des subventions d'exploitation moyennes accordées au titre de la campagne 2020,, issue de « Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2020 » Agreste, Les dossiers, 2021

Champ : Ensemble des exploitations (bénéficiaires ou non d'une aide)

\* La catégorie "Autres aides" comporte notamment certaines aides de crise, les indemnités au titre des calamités agricoles, l'aide à l'assurance récolte et les autres aides publiques nationales.

Source : SSP RICA 2020 – champ : France métropolitaine

### Approche comptable de la viabilité des petites exploitations maraîchères et arboricoles de moins de 3 hectares

Des extractions du RICA 2020, 2021, 2022 relevant des exploitations spécialisées en maraîchage ou arboriculture, avec moins de 3 hectares de surface dédiée, nous permettent de réaliser une analyse grossière des résultats économiques de ces catégories d'exploitations.

	0,5 > surface ≤ à 3 ha de vergers ou de productions maraîchères			
	2020	2021	2022	Evolution 2020/2022
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	207 624	217 705	250 072	<b>20%</b>
<b>CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES (-)</b>	117 297	108 204	132 897	<b>13%</b>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	11 778	11 309	11 415	<b>9%</b>
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	58 022	72 524	69 254	<b>8%</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	39 287	49 820	47 445	<b>10%</b>
<b>Résultat courant avant impôts/ETP non salarié</b>	<b>38 173</b>	<b>39 851</b>	<b>45 267</b>	<b>19%</b>

<b>Efficacité économique (EBE/ 100€ CA)</b>	<b>35 €</b>	<b>33 €</b>	<b>32 €</b>
<b>Taux d'endettement</b>	<b>50 %</b>	<b>48 %</b>	<b>49 %</b>
<b>Autonomie financière</b>	<b>50 %</b>	<b>52 %</b>	<b>51 %</b>
<b>Part subventions / EBE</b>	<b>21 %</b>	<b>16 %</b>	<b>21 %</b>

	surface ≤ 0,5 ha de vergers ou de productions maraîchères			Evolution 2020/2022
	2020	2021	2022	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	163 896	180 695	183 027	<b>+12%</b>
<b>CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES (-)</b>	66 567	89 502	89 626	<b>+35%</b>
<i>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</i>	10 226	15 167	14 286	<b>+28%</b>
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	69 322	58 022	55 322	<b>-20%</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	52 607	39 287	35 316	<b>-33%</b>
<b>Résultat courant avant impôts/ETP non salarié</b>	<b>51 620</b>	<b>36 306</b>	<b>30 499</b>	<b>-41%</b>

<b>Efficacité économique (EBE/ 100€ CA)</b>	<b>42 €</b>	<b>32 €</b>	<b>30 €</b>
<b>Taux d'endettement</b>	<b>30 %</b>	<b>48 %</b>	<b>33 %</b>
<b>Autonomie financière</b>	<b>70 %</b>	<b>52 %</b>	<b>67%</b>
<b>Part subventions / EBE</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>24%</b>

Figures 21 : Sources : RICA 2020 à 2022 (champs **complets** pour chacune des années) / Champ du RICA : exploitations dont la PBS annuelle est supérieure à 25 000 €

**Sélection : exploitations relevant des spécialisations maraîchage ou arboriculture, avec moins de 3 ha de surface dédiée, dont la PBS provient à plus de 90 % de ces deux types de productions**

L'analyse des données comptables met en évidence des différences notables entre les petites exploitations maraîchères et fruitières en fonction de leur taille. Les exploitations de moins de 0,5 hectare perçoivent des subventions d'exploitation en légère augmentation entre 2020 et 2021 avant une baisse en 2022, atteignant 14 286 €. Bien que ces montants restent inférieurs à ceux d'autres filières, elles concernent une majorité des exploitations de cette catégorie. Dans ces structures, l'excédent brut d'exploitation tend à diminuer au fil des années, passant de 69 322 € en moyenne en 2020 à 55 322 € en 2022, tandis que le résultat courant avant impôts suit une évolution similaire. A noter la forte hausse des charges à partir de 2021.

À l'inverse, les exploitations comprises entre 0,5 et 3 hectares semblent bénéficier d'une plus grande stabilité économique sur la période étudiée (en moyenne). L'excédent brut d'exploitation y reste relativement constant, avec une hausse en 2021 suivie d'une légère baisse en 2022. Le résultat courant avant impôts y apparaît en progression, atteignant 45 267 € en 2022.

Les indicateurs financiers traduisent des évolutions distinctes selon la taille des exploitations. L'efficacité économique, mesurée par l'EBE pour 100 € de chiffre d'affaires, diminue pour les exploitations de moins de 0,5 hectare, passant de 42 € en 2020 à 30 € en 2022. Le taux d'endettement, après une hausse à 48 % en 2021, redescend à 33 % en 2022. Quant à l'autonomie financière, elle suit une tendance à la baisse sur la période, atteignant

47 % en 2022. Par ailleurs, la part des subventions dans l'EBE progresse dans cette catégorie, représentant 24 % en 2022 contre 15 % en 2020.

Pour les exploitations de 0,5 à 3 hectares, les variations sont moins marquées. Le taux d'endettement oscille autour de 48 à 50 %, tandis que l'autonomie financière reste stable autour de 50 %. La part des subventions dans l'EBE fluctue entre 16 et 21 % sans tendance claire sur la période.

NB : Ces analyses reposent sur des moyennes, qui peuvent masquer des réalités contrastées au sein de chaque catégorie. Certaines exploitations, par leur poids économique ou leur structure particulière, peuvent influencer significativement ces moyennes, sans pour autant refléter la diversité des situations individuelles. De plus, l'évolution des résultats sur trois ans peut être influencée par des facteurs conjoncturels spécifiques (conditions climatiques, variations des prix, évolutions des politiques publiques) qui ne sont pas détaillés ici. Une analyse plus fine, tenant compte de la dispersion des résultats et des trajectoires individuelles, permettrait d'affiner ces constats et de mieux comprendre les résultats propres aux exploitations de ces catégories.

Ces extractions ne distinguent pas les systèmes spécialisés maraîchers des systèmes arboricoles, qui présentent pourtant des spécificités propres.

NB – à noter le gel massif intervenu en 2021 qui a fortement impacté notamment le verger.

Par ailleurs, il serait nécessaire de disposer de données comptables pour les exploitations supérieures à 3 hectares afin de pouvoir situer les indicateurs de viabilité économiques en fonction des autres catégories d'exploitation.

## 6. Recommandations pour poursuivre la réflexion & les analyses

Les principaux enseignements de l'analyse des données du RGA nous amènent à proposer un **périmètre de l'étude restreint aux exploitations cultivant des fruits et/ou des légumes sur une superficie inférieure ou égale à 3 ha en OTEX spécialisées** maraîchage & arboriculture, pour se rapprocher de la cible de l'étude.

**Pour la suite des travaux, la filière petit fruits étant très spécifique par son niveau de productivité et les investissements qu'elle requière, il ne semble pas pertinent de l'inclure dans la suite de l'étude (non représentatif du profil des petites exploitations).**

**Les données suivies par la MSA ne permettent pas de mesurer un taux de maintien des installations par classe de taille.** Elles sont disponibles 6 ans après l'installation, par secteur d'activités suivi par la MSA (méthode différente des OTEX).

Les analyses statistiques pourraient être affinées par une extraction spécifique auprès d'Agreste sur ce périmètre (OTEX spécialisées avec des surfaces de moins de 3 ha), en

incluant les années d'installations. La série à partir de 2014 a été retenue lors du COPIL du mois de février, soulignant la robustesse des installations maintenues sur cette période (crises climatiques & sanitaire). Ils devront permettre d'affiner le périmètre de l'enquête.

Les régions identifiées comme les plus représentatives seront à minima à enquêter.

Enfin, l'analyse de la viabilité de ces exploitations s'appuiera sur les enseignements tirés de la bibliographie et des entretiens, et pourra être questionnée lors de l'enquête en s'appuyant sur le profil de l'exploitation, de l'exploitant et des indicateurs listés précédemment : socio-économiques et environnementaux tels que présentés en partie 5. S'agissant des critères comptables, le COPIL a retenu les suivants comme les plus pertinents.

Critère	Indicateur	Détail	Pertinence selon le COPIL
<b>Résultat économique de l'exploitation</b>	• <b>Efficacité technique/économique</b>	Cohérence entre les charges et le rendement = Marge brute / Chiffre d'affaires	Non retenu
	• <b>L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)</b>	rentabilité de l'entreprise = valeur produite au cours d'un cycle de production après déduction des approvisionnements, des services, des impôts et taxes et des charges de personnel	Validée
	• <b>Résultat courant avant impôt (RCAI)</b>	optique comptable du revenu	Non retenu
	• <b>Revenu disponible</b>	optique trésorerie = EBE – annuités – cotisations sociales	Validée
<b>Rentabilité économique de l'activité</b>	• <b>Revenu disponible/Surface</b>		Non retenu
	• <b>Revenu disponible / UTH familiale</b>		Validée
	• <b>Revenu disponible / h de travail</b>		Validée
	• <b>EBE/100 € de CA</b>	l'efficacité économique, capacité à créer de l'argent disponible (on calcule ainsi la richesse réelle créée par la production de 100 € de légumes).	?
	• <b>Le calcul de la capacité d'autofinancement – CAF</b>	capacité d'une entreprise à générer des fonds pour ses besoins financiers sans financement externe	Validée
	• <b>Taux d'endettement</b> • <b>Autonomie financière</b>	Indépendance financière de l'entreprise (Emprunts LMT + Dettes CT) / Total passif Capitaux propres / Total passif	Validée
	• <b>Part subventions / EBE</b>	Niveau de contribution des aides au résultat de l'exploitation	?

## Annexe 1 – Références bibliographiques

Agreste. (2020, septembre). Les installations d'exploitants agricoles en Auvergne-Rhône-Alpes en 2018. Agreste Auvergne-Rhône-Alpes, Études n°22.

Agreste. (2022, juillet). Recensement agricole 2020 : Âge des exploitants et devenir des exploitations - Les exploitations fruitières ou de grandes cultures plus souvent dirigées par au moins un exploitant senior. Agreste Primeur n°10.

Agreste. (2022, octobre). Recensement agricole 2020 : Moins d'exploitations, des structures plus grandes. Agreste Primeur n°13.

ITAB - Institut Technique de l'Agriculture Biologique. (2022). Brique de connaissances #2 – Synthèse technico-économique de micro fermes maraîchères biologiques.

MSA - Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole. (2023, décembre). Les installations d'exploitants agricoles en hausse plus modérée en 2022.

Agreste. (2021, décembre). Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2020 – Données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA). Les Dossiers n°5.

Agreste. (2024, janvier). La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-salariés agricoles. Primeur n°2024-1.

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. (2024). GraphAgri 2024 – Indicateurs sur les installations agricoles en 2020 [Fichier Excel].

Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie. (2022). Étude Devenir des installés en Occitanie – Rapport final avril 2021-mars 2022.

Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie. (2023). Observatoire régional installation – transmission : Données 2019 à 2022 – Édition 2023.

Chambres d'agriculture des Hauts-de-France. (2022). Observatoire des installations aidées en agriculture 2011-2021.

Chambres d'agriculture des Hauts-de-France. (2024). Observatoire du renouvellement des générations agricoles – Édition 2024.

Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine. (2023). ORIT – Observatoire régional Installation Transmission – Édition septembre 2023.

Espace Sud – CAESM. (2025). Projet Alimentaire Territorial : Présentation express aux élus et fiche mémo PAT. [Diaporamas internes].

Soliance Alimentaire & Verso Consulting. (2025). Déroulé du Forum de l'Alimentation Locale – 13 mars 2025. Note de cadrage interne.

Joyeux, C., avec la collab. de Hervé-Gruyer, C. & Géhin, L. (2017). Maraîchage biologique permaculturel et performance économique – Données technico-économiques en maraîchage biologique en France.

FD CIVAM du Gard. (2019, février). Note de synthèse phase 1 : Étude de la viabilité et de la vivabilité de petits systèmes de production en maraîchage biologique diversifié commercialisant en circuits courts – Projet MICROMA.

Réseau des AMAP Île-de-France & Agir Pour la Formation Collective à la Gestion. (2019). Étude socio-économique du maraîchage biologique en AMAP en Île-de-France.

Cour des comptes. (2023, avril). La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles.

CGAAER. (2023, avril). Adaptations de la politique d'accompagnement de l'installation, en particulier vis-à-vis des personnes non issues du milieu agricole. Rapport n°23030.

Terra Nova. (2024, mars). Les nouveaux visages de l'agriculture.

Serrurier, M. (2023, septembre). Recensement Agricole 2020 : Effectifs et superficies des exploitations de la filière fruits et légumes. Infos CTIFL, n°392.

CTIFL. (2023, septembre). Recensement Agricole 2020 : Structure des exploitations fruitières et légumières.

Rivière, S. (2023). Microfermes maraîchères diversifiées biologiques : une approche technico-économique de leur viabilité [Mémoire de Master, Institut Agro Montpellier]. HAL.

Rivière, S. et al. (2024). Une approche technico-économique de la viabilité en maraîchage biologique sur petite surface. Innovations Agronomiques, 94, 66–82.

Morel, K. (2018). Viabilité des microfermes maraîchères biologiques : diffusion des principaux résultats de thèse.

Aznar, L. (2023). Étude des premières années d'installation en maraîchage dans les Hauts-de-France : arrêts et pérennisation des installations. Confédération Paysanne.

Confédération paysanne. (2024). Commercialisation en fruits et légumes : le revenu comme levier du maintien des installations.

Agreste. (2024, février). Niveau de vie des ménages agricoles en 2020. Primeur n°1.

ARDEAR PACA. (2021). La pérennité des installations agricoles s'inscrivant dans la démarche d'agriculture paysanne : Synthèse de l'étude.

FADEAR. (2022). Caractérisation des accompagnements à l'installation agricole dans le réseau des ADEAR.

DGER. (2005). Recherche-action « Petites exploitations » – État d'avancement à mi-parcours.

FAM. (2024, octobre). Données issues du RICA 2020 – Filières arboriculture et maraîchage [Fichier Excel].

FAM. (2024, novembre). Observatoire fruits 2023 – Focus sur la taille des exploitations arboricoles [Diaporama PowerPoint].

CTIFL. (2024). Petites exploitations en fruits et légumes – Données issues du RICA 2020 [Fichier Excel].

Fédération nationale des Safer. (2024). Rapport d'activité des Safer 2023. Édition 2024.

RENETA. (2020, mars). Comment le test d'activité peut-il faciliter la transmission des exploitations agricoles ? Analyse d'expériences menées dans 8 espaces-tests agricoles.

RENETA. (2022). Observatoire national des espaces-test agricoles – Édition 2022.

RENETA. (2024). Observatoire national des espaces-test agricoles – Édition 2024.

## Annexe 2 – Organisations rencontrées dans le cadre de cette étude

<b>Familles professionnelles Interfel</b> n=2	<b>Confédération paysanne</b> <b>GEFEL</b>  <i>Pas de réponse : FNPF / Légumes de France / Coordination Rurale</i>
<b>Organisations professionnelles agricoles</b> n=4	<b>Chambres d'Agriculture de France</b> <b>FNAB</b> <b>FADEAR</b> <b>Réseau des CIVAM</b>
<b>Organisations en lien avec le foncier</b> n=1	<b>FNSAFER</b> <i>Pas de volontaire: Terre de Liens</i>
<b>Réseaux alternatifs développement agricole</b> n=1	<b>RENETA</b> <i>Pas de volontaire: AFOCG</i>
<b>Autres organisations</b> n=5	<b>CCMSA</b> <b>CTIFL</b> <b>MASA – Agreste (RGA) &amp; CEP</b> <b>Réseau des CER</b> <b>FranceAgriMer</b>